



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONFÉRENCE  
DE PRESSE

INSTALLATION  
DU COMITÉ DE PILOTAGE  
AÉRONAUTIQUE  
DANS LE LOT

Vendredi 17 juillet 2020

La crise sanitaire de la Covid-19 a impacté rapidement le secteur aérien, et touche désormais toute la filière de la construction aéronautique. En l'espace de quelques mois, les compagnies aériennes mondiales qui étaient auparavant en croissance, ont été confrontées à des difficultés financières et une perte de chiffre d'affaires qui pourraient dépasser 280 milliards d'euros en 2020. Cette crise met notamment à risque les commandes d'appareils neufs ainsi que l'activité de maintenance et de fabrication de pièces de rechanges. Les prévisions actuelles pour le transport aérien n'anticipent pas de retour au niveau d'avant-crise d'ici deux ans. Les conséquences pour les entreprises de la filière aéronautique française, qui représente 300 000 emplois et 58 milliards d'euros de chiffre d'affaires, risquent d'être majeures.

La région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, notamment le département du Lot, accueille sur son territoire un nombre important d'entreprises spécialisées dans l'aéronautique. Petites, moyennes et grandes entreprises, donneurs d'ordre et sous-traitants : tous les acteurs de la filière sont concernés par la réduction du transport aérien et la baisse des commandes. Cette crise ne doit pas mettre en péril le savoir-faire de cette industrie d'excellence ni obérer ses capacités de rebond et d'innovation, d'autant que la continuité de la progression technologique constitue le cœur de ses succès.

La réponse de l'État et de la région Occitanie s'est articulée autour de plusieurs plans de soutien spécifiques à la filière aéronautique. La région Occitanie a ainsi mis en place, en concertation avec le comité technique du plan ADER, un plan régional de relance de 100 millions d'euros. L'État a pour sa part annoncé un plan national de 15 milliards d'euros qui se déclinera dans l'ensemble de la région et spécifiquement dans le département du Lot. Ces plans viseront à préserver les salariés, moderniser les outils industriels et investir dans l'avion décarboné de demain.

Dans la région Occitanie, une cellule régionale aéronautique conjointe, réunissant l'État et le Conseil régional, Ad'Occ, Bpifrance, la Banque de France et la CCI, suivra les entreprises. Le recensement des projets d'investissement et de modernisation est engagé jusqu'à fin juillet.

Au regard des enjeux et du territoire lotois, le préfet du Lot et le vice-président de la Région Occitanie ont décidé de mettre en place une instance locale dédiée, réunissant les principaux acteurs et décisionnaires du département. Cette instance locale bénéficiera d'un comité de pilotage et de plusieurs comités techniques, afin de recenser, prendre en compte et aider les entreprises et salariés du secteur aéronautique, afin de leur apporter des réponses locales, rapides et adaptées aux différentes sollicitations et problématiques.

Le préfet du Lot, la région Occitanie, et l'ensemble des services de l'État dans le département sont engagés auprès des acteurs locaux afin que les principaux enjeux des plans de soutien à destination de la filière aéronautique soient pris en compte dans la mise en œuvre territoriale des mesures. Tous ces dispositifs doivent être déployés au plus près des entreprises du département, pour préserver l'emploi et les compétences, en associant les entreprises, les syndicats, les acteurs économiques et les institutions.

**Michel PROSIC**

  
Préfet du Lot

**Vincent LABARTHE**

Vice-Président  
de la Région Occitanie



## Situation de la filière aéronautique dans le Lot

En Occitanie, la filière aéronautique occupe plus de 80 000 emplois qualifiés et génère des emplois indirects pour un total estimé de 200 000 personnes. Cela représente 40 % de l'emploi industriel régional.

Dans le Lot, ce sont plus d'une quarantaine d'entreprises qui ont déclaré travailler dans le secteur de l'aéronautique. Ces entreprises vont de 1 à plus de 1100 salariés, dont près de 90 % de TPE ou PME. Plus de 3 300 personnes sont employées dans ces entreprises : le Lot représente plus de 4 % de l'emploi salarié de l'aéronautique pour la région Occitanie.

Ces entreprises proposent à la fois des produits propres, mais réalisent également pour la plupart de la sous-traitance pour les grandes entreprises de l'aéronautique, de la défense, et du spatial.

Selon Pôle Emploi, le bassin d'emploi de Figeac représente 83 % de l'emploi aéronautique dans le Lot, suivi par celui de Souillac (9%) et de Cahors (8%). L'an passé, ce sont 70 emplois qui avaient été créés dans la filière aéronautique, soit une hausse de 1,8 % de l'emploi salarié aéronautique du département.

# Aides déjà attribuées au secteur aéronautique dans le Lot

## 1. Aides financières liées à la Covid-19

La filière aéronautique a déjà bénéficié des mesures mises en place par l'État pour l'ensemble des entreprises nationales.

À la mi-mai, 1,5 milliard d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) ont déjà été accordés aux entreprises de la filière de construction aéronautique et spatiale.

Au sein du secteur de fabrication de matériel de transport hors industries automobiles, qui inclut la filière aéronautique, 651 sites industriels ont demandé l'autorisation de mettre en place l'activité partielle depuis le 1<sup>er</sup> mars pour plus de 110 000 salariés.

Dans le Lot, ce sont 16 établissements qui ont été autorisés à bénéficier du dispositif d'activité partielle et 15 qui ont effectivement obtenu une indemnisation au titre de l'activité partielle, pour un montant de 2 915 000 euros – soit plus de 13 % du total du montant indemnisé pour l'activité partielle dans le Lot (21,8 millions d'euros).

73 % des effectifs du secteur de l'aéronautique ont été placés en activité partielle à un moment depuis le mois de mars.

Enfin, six entreprises lotoises ont bénéficié des mesures de bienveillance fiscale dans le cadre du Covid-19 pour un montant de plus d'un million d'euros dans le Lot (délais accordés en matière de paiement d'impôt sur les sociétés, de cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

## 2. Plan ADER exceptionnel

Depuis 2001, l'État et la Région Occitanie coopèrent dans le cadre du plan régional ADER (Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance) pour soutenir le développement des filières aéronautique et spatiale.

Le plan ADER 4, qui couvre la période 2018-2021 a été signé et mis en place en juillet 2018. Il concrétise l'ambition aéronautique de l'État et de la Région et réaffirme la volonté commune de mobiliser les actions publiques en soutien aux acteurs de ces deux filières pour les aider à relever les défis de demain. Élaboré pour répondre aux besoins des industriels dans un contexte de forte croissance des cadences, ce plan a été adapté pour apporter des réponses au contexte inédit auquel la filière aéronautique est confrontée.

Il prend donc aujourd'hui une nouvelle dimension stratégique à travers l'élaboration du plan de relance régional de la filière aéronautique.

6 groupes de travail associant industriels, collectivités et services de l'État ont été définis :

- Vers une filière plus résiliente
- Quels outils financiers pour répondre aux besoins des entreprises face à la crise économique ?
- Comment accompagner la diversification vers d'autres marchés ?
- Innovation coordonnée et solidaire pour préserver la filière et préparer l'avion vert
- Quelle gestion des emplois et des compétences pour l'entreprise d'après-COVID ?
- Pour une filière plus solidaire

Ces groupes de travail ont proposé rapidement des solutions concrètes aux besoins actuels et futurs de cette filière mais aussi de maintenir les emplois et compétences en région. Les travaux du plan ADER ont permis de réfléchir aux plans de soutien nationaux et régionaux.

## Schéma du soutien à la filière aéronautique

### 1. Plan national de soutien à l'aéronautique (15 milliards d'euros)

- Axe 1. Répondre à l'urgence en soutenant les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés
- soutien à l'ensemble des entreprises de la filière grâce aux prêts garantis par l'État (PGE) et évolution du dispositif d'activité partielle de longue durée
  - garanties à l'export grâce au soutien accru de Bpifrance Assurance Export
  - moratoire sur les remboursements en principal pour les crédits des compagnies aériennes (gain de trésorerie d'1,5 milliards d'euros)
  - assouplissement temporaire de l'accord aéronautique de l'Arrangement OCDE (gain d'au moins 2 milliards d'euros)
  - commande publique à hauteur de 832 millions d'euros
- Axe 2. Investir dans les PME et les ETI pour accompagner la transformation de la filière
- fonds pour l'investissement en fonds propres, doté de 1 milliard d'euros (dont 200 millions d'euros de l'État) opérationnel dès juillet
  - fonds d'accompagnement à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés, doté de 300 millions d'euros sur trois ans, entièrement financé par l'État.
- Axe 3. Investir pour concevoir et produire en France les appareils de demain
- 1,5 milliards d'euros d'aides publiques sur les trois prochaines années investies pour soutenir la R&D au sein du Conseil pour la Recherche Aéronautique civile (CORAC)
  - soutien direct à Air France à hauteur de 7 milliards d'euros.

### 2. Plan régional de soutien à l'aéronautique (100 millions d'euros)

Axe 1 : Priorité à l'emploi et aux compétences (35 millions d'euros)

Axe 2 : Soutenir la production, la diversification et l'innovation vers l'avion vert (43 millions d'euros)

Axe 3 : Renforcer la structuration financière des entreprises au service de la capacité industrielle des entreprises et des emplois (12 millions d'euros)

### 3. Déclinaison départementale des plans de soutiens nationaux et régionaux

- Comité de pilotage « aéronautique » : instance décisionnelle de suivi des plans de soutien ;
- Comités techniques (aide à l'emploi et à la formation, soutien aux entreprises en difficulté, accompagnement social).

## Plan national de soutien à la filière aéronautique

Présenté le 9 juin, le plan de soutien à la filière aéronautique pour une industrie verte et compétitive représente plus de 15 milliards d'euros d'aides, d'investissements et de prêts et garanties. Il a été coordonné avec le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) et l'ensemble des industriels.

### 1. Répondre à l'urgence en soutenant les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés

Afin d'assurer le soutien à l'ensemble des entreprises de la filière et d'éviter les défaillances, les aides apportées dès le mois de mars continueront à pouvoir être utilisées, notamment en ce qui concerne les prêts garantis par l'État (PGE) et l'évolution du dispositif d'activité partielle. **Un dispositif d'activité partielle de longue durée est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet.**

Par ailleurs, **les garanties exports permettront d'éviter les annulations et reports de commandes d'avions.** Le soutien de Bpifrance Assurance Export sera accru pour les exportations du secteur tant en nombres d'aéronefs, de volumes de garantie et de proportion d'interventions publiques dans le marché. Un moratoire sur les remboursements en principal pour les crédits des compagnies aériennes déjà dans l'encours de Bpifrance Assurance Export a également été décidé par le ministre de l'Economie et des Finances et est en cours de mise en œuvre : cela représente un gain de trésorerie d'1,5 milliards d'euros pour les compagnies. Enfin, il est envisagé qu'un assouplissement temporaire soit proposé par les Etats membres de l'Union européenne à leurs partenaires de l'accord aéronautique de l'Arrangement OCDE. Pour être mise en œuvre, cette proposition doit être adoptée par consensus par l'ensemble des signataires de l'accord sectoriel aéronautique. Si la proposition faisait consensus, elle pourrait être mise en œuvre vraisemblablement à partir de juillet 2020 et pourrait avoir une application rétroactive à juin 2020 : les compagnies pourront attendre jusqu'à 18 mois avant de commencer à rembourser leur crédit à l'export, représentant un effort d'au moins 2 milliards d'euros.

**La commande publique (militaire, sécurité civile et gendarmerie) apportera de la charge immédiate pour toute la filière à hauteur de 832 millions d'euros de commandes publiques anticipées :** cela concernera les avions ravitailleur multi-rôle A330-MRTT Phénix, l'avion léger de surveillance et de renseignement ALSR, les hélicoptères H225M – Caracal, les drones de surveillance navals, et les hélicoptères de sécurité civile et de gendarmerie.

### 2. Investir dans les PME et les ETI pour accompagner la transformation de la filière

**L'État investira aux côtés des grands industriels pour renforcer les PME et les ETI,** les faire grandir, moderniser les chaînes de production, et les rendre plus compétitives (robotisation, digitalisation, etc.) pour leur permettre de prendre part aux prochaines révolutions technologiques du secteur.

### Deux outils seront mobilisés :

- un fonds pour l'investissement en fonds propres, doté de 1 milliard d'euros (dont 200 millions d'euros de l'État) est mis en place et sera opérationnel dès juillet. Il favorisera le développement et les consolidations des entreprises de la filière (PME et ETI).
- un fonds d'accompagnement à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés est créé. Doté de 300 millions d'euros sur trois ans, entièrement financé par l'État, il permettra aux entreprises de gagner en compétitivité par :
  - des prestations de conseil aidant les dirigeants à identifier les pistes de diversification et/ou les adaptations de l'outil productif vers l'usine 4.0 (digitalisation, robotisation...);
  - des subventions directes pour accompagner les projets d'investissement, et de recherche et développement dans la modernisation industrielle.

### 3. Investir pour concevoir et produire en France les appareils de demain

Des moyens financiers très importants seront ainsi concentrés sur la R&D pour les futurs avions décarbonés. **1,5 milliards d'euros d'aides publiques sur les trois prochaines années seront investies pour soutenir la R&D et l'innovation du secteur dans la durée au sein du Conseil pour la Recherche Aéronautique civile (CORAC).** Doté de 300 millions d'euros dès 2020, son objectif est de faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion propre, en préparant la prochaine rupture technologique, en continuant à travailler sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers des carburants neutres en carbone comme l'hydrogène. Cette action permettra ainsi de conforter la place de leader de la France et de l'Europe dans l'aéronautique au niveau international mais également de faire levier sur la décarbonation de la flotte mondiale, jouant ainsi un rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique.

**L'État soutiendra également directement Air France :** l'aide totale fournie est à hauteur de 7 milliards d'euros, composée d'un prêt bancaire garanti par l'État de 4 milliards d'euros et d'une avance en compte courant d'actionnaire de l'État de 3 milliards d'euros. L'opération a été validée par la Commission européenne. L'État a fixé une liste de mesures à respecter en contrepartie de ce soutien exceptionnel, avec des réformes structurelles, une révision du périmètre du marché domestique, et une réduction de 50 % des émissions de CO2 des vols métropolitains au départ d'Orly.

**Ce soutien massif de l'Etat s'accompagne d'engagements des entreprises de la filière et notamment des grands donneurs d'ordre sur les relations avec leurs sous-traitants et sur la transition écologique.** Les grands industriels s'engagent aux côtés de leurs fournisseurs pour renforcer leurs relations et garantir la solidarité entre les entreprises de la filière. L'objectif poursuivi est de préserver les savoir-faire et les compétences présents en France, tout en réussissant les profondes transformations à réaliser en faveur de la transition écologique, en partageant le plus en amont possible une stratégie commune.

Les entreprises de la filière s'engagent sur une nouvelle charte structurante :

- Adopter, dans la sélection des fournisseurs, une approche basée sur le coût global de possession intégrant en particulier les critères de coûts logistiques, de risques, de qualité, ainsi que le coût environnemental.



- Prendre en compte des critères de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et d'innovation.
- Considérer de manière favorable l'offre de fournisseurs produisant en France et en Europe si celle-ci est de compétitivité équivalente à une offre localisée hors France et d'Europe en coûts totaux.
- En dehors d'objectifs spécifiques de compensation commerciale, ne pas donner d'objectifs a priori de localisation hors de France aux fournisseurs français ou d'Europe.
- Engager une réflexion sur le rapatriement de productions ou de savoir-faire technologiques stratégiques pour la filière française et européenne.
- Développer des relations plus équilibrées entre donneurs d'ordres et fournisseurs et notamment respecter les commandes fermes.
- Renforcer l'usage de la médiation entre les entreprises.
- Former les acheteurs à ces nouvelles pratiques.

Pour assurer l'analyse et la bonne application de ces engagements, le Gouvernement mettra en place un suivi régulier du respect de la charte avec le Médiateur des entreprises et le GIFAS.

Le cap est clair pour l'aéronautique française : **produire en France dans 10 à 15 ans les avions qui placeront le transport aérien sur une trajectoire compatible de la transition écologique avec les objectifs de l'Accord de Paris.**

## Plan régional de soutien à la filière aéronautique

Pour faire face à cette crise profonde et consolider la filière selon un modèle plus résilient, plus juste, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement, la Région Occitanie s'engage au travers de ce Plan de relance régional à répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés et assurer un avenir à la filière aéronautique européenne.

Cette nouvelle déclinaison du Plan ADER, auquel la Région contribue par un Plan de relance régional, doit permettre de préserver les compétences, les savoir-faire et les emplois au sein des PME/ETI des territoires et de la supply chain.

La méthode de concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du Plan de relance régional a été pensée dans un esprit de communauté et de travail au sein de la filière. Les réflexions ont d'abord eu lieu au sein des instances de gouvernance du Plan ADER 4 : le Comité de Coordination composé des représentants de l'Etat, de la Région et des membres du Comité Technique des partenaires (Etat-Directe, Région, Pôle Aerospace Valley, Pôle Optitec, Banque de France, Bpifrance, CCI, AD'OCC, UIMM, Mécanic Vallée, SYNTEC). Dans un esprit de co-construction avec l'ensemble de la filière, des moments d'échanges ont été également organisés avec les acteurs sociaux, patronaux et salariés. Des groupes de travail intégrant les acteurs industriels ont été mis en place pour l'élaboration du plan de relance.

Dans le cadre de ce Plan de relance régional, la Région Occitanie mobilisera une enveloppe de près de 100 millions d'euros sur la période 2020-2021, en complément des 200 millions d'euros mobilisés pour le Plan ADER 4, sur la période 2017-2021.

### Axe 1 : Priorité à l'emploi et aux compétences (35 millions d'euros)

#### 1.1- Mobilisation pour l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

- ⌘ **Mesure 1** : Favoriser le maintien dans l'emploi, développer et transformer les compétences, accompagner les salarié.e.s et les territoires
- ⌘ **Mesure 2** : Accompagner les projets RH
- ⌘ **Mesure 3** : Préparer les compétences de demain
- ⌘ **Mesure 4** : Investir pour des formations innovantes de qualité, développer l'attractivité des métiers

#### 1.2- Faire de la charte d'engagement une référence partagée pour intensifier la solidarité dans la filière et l'engagement des maîtres d'œuvre industriels

- ⌘ **Mesure 5** : Appliquer la charte d'engagement et permettre aux entreprises de se l'approprier

**Axe 2 : Soutenir la production, la diversification  
et l'innovation vers l'avion vert (43 millions d'euros)**

**2.1- Maintenir la production par la diversification et accélérer la transformation vers l'industrie du futur**

- ⌘ **Mesure 6** : Accompagner les entreprises sur l'identification de leurs leviers d'action
- ⌘ **Mesure 7** : Mettre en place des parcours pour la diversification de l'activité des entreprises
- ⌘ **Mesure 8** : Accélérer la dynamique inter-filière
- ⌘ **Mesure 9** : Faire de l'Occitanie un territoire de localisation/relocalisation industrielle
- ⌘ **Mesure 10** : Accélérer la transformation des entreprises vers l'Industrie du Futur

**2.2- Amplifier la stratégie industrielle de l'avion vert**

- ⌘ **Mesure 11** : Lancer des appels à manifestation d'intérêts (AMI) sur l'aviation verte spécifiquement dédiés aux PME/ETI du territoire
- ⌘ **Mesure 12** : Amplifier les efforts de recherche au sein des laboratoires publics d'Occitanie, en lien avec l'aviation verte

**Axe 3 : Renforcer la structuration financière des entreprises  
au service de la capacité industrielle des entreprises  
et des emplois(12 millions d'euros)**

- ⌘ **Mesure n°13** : Développer des outils financiers innovants pour donner la capacité à la filière de gérer son avenir
- ⌘ **Mesure n°14** : Accompagner l'accélération de la consolidation de la filière à l'échelle territoriale

## Instances mises en place dans le Lot

Face à la situation et à l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du département, il a été décidé de mettre en place une instance spécifique dans le Lot qui se déclinera autour d'un comité de pilotage aéronautique et des comités techniques dédiés.

### 1. Comité de pilotage aéronautique

Un comité de pilotage aéronautique doit être l'instance locale dédiée aux dispositifs d'aide aux entreprises et aux salariés. Ses objectifs seront :

- Définir les axes d'action ;
- Déceler les entreprises en difficulté (échanger, coordonner, mettre en œuvre et évaluer) ;
- Étudier les possibilités d'aides ;
- Mettre en place une structure partenariale et coordonnée ;
- Répondre aux sollicitations des entreprises concernées ;
- Adapter les dispositifs proposés et le suivi à l'évolution de la situation ;
- Suivre en temps réel l'évolution des situations ;
- Décliner localement les mesures.

Placé sous la présidence du préfet du Lot, ce comité de pilotage réunira les élus, les services de l'État dans le département et en région, ainsi que les acteurs institutionnels et les chambres consulaires. Il prendra les décisions pour décliner les plans de soutien nationaux et régionaux au niveau du département.

### 2. Comités techniques

Ce comité de pilotage s'accompagne de plusieurs comités techniques, afin d'apporter des réponses aux différentes problématiques identifiées par les acteurs membres du comité de pilotage aéronautique.

Pour le moment, trois formats de comités techniques sont envisagés :

- un comité technique sur l'aide à l'emploi et à la formation, à destination des personnes touchées par la crise économique de la filière ;
- un comité technique sur le soutien aux entreprises en difficulté ;
- un comité technique sur l'accompagnement social.

Ces comités doivent permettre une action partenariale, coordonnée des acteurs concernés pour limiter les pertes d'emploi et s'assurer de la conservation des compétences sur le département. Des acteurs industriels, hors aéronautique, seront invités à participer à ces rencontres pour obtenir une coordination des acteurs des filières concernées par les compétences industrielles du territoire.

### 3. Participants

Les participants à ces comités sont :

- les services de l'État concernés dans le département (préfecture, sous-préfecture, unité départementale de la Direccte, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, direction départementale des finances publiques, antenne territoriale de la Banque de France, URSSAF, Pôle emploi) ;
- les services de l'État concernés pour la région (secrétariat général aux affaires régionales Occitanie, Direccte Occitanie) ;
- les élus (Conseil départemental, Conseil régional, communautés de communes impactées, association des maires et élus du Lot) ;
- les acteurs économiques (agences d'intérim, instances professionnelles comme l'UIMM, chambres consulaires, financeurs de la formation professionnelle) ;
- les entreprises de l'aéronautique du département ;
- la Mecanic Vallée ...

D'autres acteurs pourront être invités en fonction des sujets abordés et en fonction de l'évolution de la situation économique de la filière dans le département

## Appel à manifestation d'intérêt pour la filière aéronautique ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

**Vous êtes un acteur de la filière aéronautique ? Vous souhaitez investir dans votre outil de production ?** Candidatez au plan de modernisation aéronautique, un programme de soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique. Vous avez jusqu'au **31 juillet 2020 pour déposer votre dossier !**

Dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique, et notamment de la création d'un fonds d'accompagnement public à la diversification, à la modernisation et à la transformation environnementale des procédés, qui sera doté de 300 millions d'euros sur trois ans, dont 100 millions d'euros dès 2020, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert à toutes les entreprises de la filière** et opéré par Bpifrance vient d'être publié. Toutes les entreprises du secteur aéronautique peuvent répondre à cet AMI.

Les efforts de modernisation des sites, de numérisation des outils de production, les innovations de procédés des unités de production doivent être encouragées pour permettre aux acteurs de la filière aéronautique de rebondir en développement des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques afin de faire face à la compétition mondiale, dans un contexte où l'épidémie de COVID-19 a fortement impacté le transport aérien et où l'on peut anticiper une modification des habitudes de consommation.

Cet AMI vise à recenser des projets dont la finalité est d'investir en vue d'accélérer une :

- **diversification** ou investissement dans de nouvelles activités;
- **modernisation industrielle** des sites de production ;
- **transformation numérique (industrie du futur)** ;
- **amélioration de la performance environnementale** des procédés de production, notamment leur contribution à l'économie circulaire ;
- **consolidation** de la filière.

Ces projets peuvent inclure les actions suivantes :

- **travaux de recherche, de développement et d'innovation (RDI)** ; recherche industrielle, développement expérimental, innovation
- **investissements de modernisation industrielle, de transformation numérique et d'amélioration de la performance écologique** des sites de production en France en bâtiment, matériel et équipement de production.

Cet AMI est lancé en préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien.

Pour postuler :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-Aero-Programme-de-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-aeronautique-50123>

Contact Occitanie :

Olivier RENNE - 06 29 85 51 42